

PRÉFET DE TARN-ET-GARONNE

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE
LOI SUR L'EAU**

**Prélèvements d'eau pour le réseau d'eau brute
ZAC Grand Sud Logistique**

La préfecture de Tarn-et-Garonne communique :

Dans le cadre de l'autorisation environnementale et au titre de la loi sur l'eau, une enquête publique est ouverte sur le territoire des communes de Montbartier, Campsas et Labastide-Saint-Pierre sur l'autorisation de procéder à des prélèvements d'eau nécessaires à l'alimentation du réseau d'eau brute de la ZAC Grand Sud Logistique, sollicitée par la communauté de communes Grand Sud Tarn-et-Garonne, 120 avenue Jean Jaurès – 82370 LABASTIDE-SAINT-PIERRE (téléphone: 05 63 30 03 31).

L'enquête publique, d'une durée d'un mois, aura lieu du 17 octobre 2019 à 9 h00 au 18 novembre 2019 à 17 h00.

M. Jean-Louis VIGNES a été désigné comme commissaire-enquêteur par le tribunal administratif de Toulouse.

Il siègera, en vue de recueillir les observations du public, le jeudi 17 octobre 2019, de 9h00 à 12h00 et le lundi 18 novembre 2019, de 14h00 à 17h00, à la mairie de Montbartier ; le samedi 26 octobre 2019, de 9h00 à 12h00, à la mairie de Labastide-Saint-Pierre et le lundi 4 novembre 2019, de 9h00 à 12h00, à la mairie de Campsas.

Pendant la période d'enquête, les dossiers d'enquête seront déposés dans les mairies concernées où le public pourra en prendre connaissance ainsi que les registres d'enquête, cotés et paraphés par le commissaire-enquêteur, mis à la disposition du public pour y consigner éventuellement ses observations, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le dossier sera consultable sur le site Internet de la préfecture de Tarn-et-Garonne où le public pourra y formuler ses observations en utilisant le bouton « réagir à cet article » : <http://www.tarn-et-garonne.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Enquetes-publiques-avis-de-l-autorite-environnementale-hors-ICPE>

Il sera également consultable et téléchargeable en version informatique au siège de la communauté de communes Grand Sud Tarn-et-Garonne, pendant les heures d'ouverture au public.

Le public pourra également adresser ses observations à l'adresse électronique suivante : pref-enquetepublique@tarn-et-garonne.gouv.fr, et sur le site Internet de la préfecture de Tarn-et-Garonne où elles seront consultables ainsi que par courrier postal au commissaire-enquêteur, à l'adresse de la mairie de Montbartier – place de la Mairie – 82700 MONTBARTIER, siège de l'enquête, pendant la durée de celle-ci.

Des informations complémentaires peuvent également être demandées au maître d'ouvrage, aux coordonnées indiquées précédemment.

A l'expiration du délai d'enquête, le commissaire enquêteur établira un rapport et rédigera ses conclusions motivées. Toute personne intéressée pourra prendre connaissance de ces documents un mois après la fin de l'enquête dans les mairies de Montbartier, Campsas et Labastide-Saint-Pierre ainsi qu'à la préfecture de Tarn-et-Garonne. Ce rapport et ces conclusions seront également mis en ligne sur le site Internet de la préfecture.

A l'issue de la procédure, la décision statuant sur l'autorisation de prélèvements d'eau afin d'alimenter le réseau d'eau brute de la ZAC Grand Sud Logistique, sollicitée par la communauté de communes Grand Sud Tarn-et-Garonne, sera prise par arrêté préfectoral.